

**Chapitre 1 : Demande de renouvellement
du label Cité de l'énergie :**

RCECh1à4Marly13at.doc

Etabli le : 14 juin 2013

La Commune de

MARLY

représentée par

M. Jean-Marc BOECHAT

demande à l'Association Cité de l'énergie® de lui décerner

le label Cité de l'énergie®

la reconnaissance Partenaire en processus

et demande au Forum European Energy Award e. V. de lui décerner

le label Cité de l'énergie® gold, soit le European Energy Award® gold

Représentant de la commune

Nom / Prénom	Boéchat Jean-Marc
Fonction	Conseiller communal
Adresse	Administration communale, Route de Fribourg 9, Case postale 63, 1723 Marly 1
Téléphone / Fax	079 326 27 53 / 026 435 50 91
e-mail	jean-marc.boechat@marly.ch

Personne de contact dans la commune :

Nom / Prénom	Corpataux Laurent
Fonction	Responsable de service
Adresse	Administration communale Service technique, Route de Fribourg 9, Case Postale 63, 1723 Marly 1
Téléphone / Mobile	026 435 50 37 / 026 435 50 55
e-mail	laurent.corpataux@marly.ch

Conseiller Cité de l'Energie

Nom / Prénom	Turiel Antonio
Adresse	Ch. de Mornex 3, 1003 Lausanne
Téléphone / Fax	021 311 24 64 / 021 311 24 70
e-mail	turiel@serec.ch

1.1 Nombre de points potentiels et atteints (mis au point selon rapport d'audit, chapitre 5)

Nombre de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	421.00	Pt.	
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie (50 %)	210.50	Pt.	
Points nécessaires pour le label „european energy award gold“ (75 %)	315.75	Pt.	
Nombre de points atteints (points effectifs)	239.70	Pt.	56,93 %

1.2 Bases pour l'évaluation

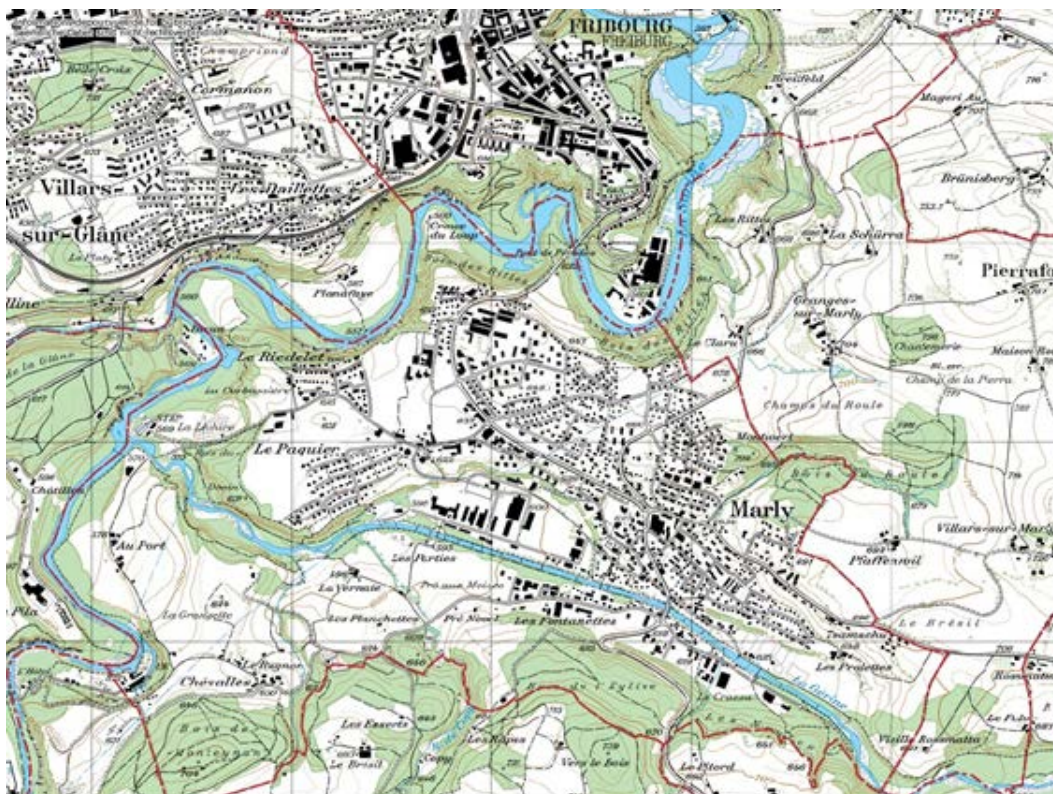
Points forts de la politique énergétique de la Ville

Avec une superficie de 723 hectares et à une altitude 626 mètres (église), la commune de Marly compte près 8'000 habitants (2012). Sa situation géographique, au sud-est de l'agglomération du Grand Fribourg, est relativement favorable de par la proximité du centre urbain cantonal. Marly se compose de noyaux villageois anciens et de quartiers résidentiels plus récents. Une aire agricole forme la limite sud de la Commune.

D'une part, commune essentiellement résidentielle à la vie sociale riche, Marly dégage une image de « ville à la campagne », offrant de multiples possibilités de loisirs, de sports et de détente. D'autre part, Marly compte encore quelques exploitations agricoles familiales dynamiques et a aussi une vocation artisanale et industrielle bien marquée. En termes économiques, la commune se caractérise par trois pôles industriels et artisanaux importants.

L'évolution du contexte socio-démographique et économique amène depuis plusieurs années les autorités à de longues réflexions quant aux projets de développement à conduire, dans une optique de durabilité. Dans cette perspective, Marly axe ses réflexions et ses futurs champs d'action sur la qualité de vie de ses habitants, afin qu'ils puissent vivre dans un environnement sain leur offrant confort, services de proximité et sociabilité.

La commune de Marly dans son contexte élargi (source : www.geo.fr.ch)



La commune de Marly s'est engagée depuis plusieurs années déjà sur la voie du développement durable. Elle a obtenu son pour la première fois le label « Cité de l'énergie » en 2009 ; ce qui lui a permis d'assoir durablement

sa politique énergétique. Dans ce contexte, elle a déjà mis en œuvre quelques actions exemplaires comme : sa planification territoriale énergétique (Plan communal des énergies), sa participation active au projet d'Agglo FR axés sur le développement des transports publics et de la mobilité douce, l'adoption du standard bâtiments 2011, la décision du Conseil communal d'appliquer Minergie pour toutes les interventions sur les bâtiments, l'achat de courant vert 100% renouvelable, l'équipement de tout le réseau de l'éclairage public en LED, un plan de mobilité pour l'administration, etc. C'est dans ce contexte de réalisations et pour encourager le tissu socio-économique local à en faire de même, voire plus, que la Commune s'engage dans le renouvellement du label « Cité de l'énergie » en 2013.

Principes de la politique énergétique *(voir détails au chapitre 3.2)*

Les principes de la politique énergétique de la Commune de Marly sont un fil conducteur pour les autorités et l'administration. Ils servent également de moyen de communication aussi bien pour les citoyens que vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Commune. Leur principal but est un positionnement clair de la Commune dans le domaine de l'énergie, en particulier, et du développement durable, en général. Ils exposent la "philosophie d'entreprise" de l'administration communale en ce qui concerne le domaine énergétique.

Dans cette perspective, en tant que commune engagée dans le processus « Cité de l'énergie », la Commune de Marly agit dans le respect des principes **de durabilité** (prise en compte des aspects touchant le développement durable), **d'exemplarité** (adoption d'une attitude exemplaire dans toute action et réalisation), **d'efficacité** (recherche de rendements optimaux et élevés) et **de créativité** (mise en place de processus et de solutions innovantes).

Ses principes sont concrétisés dans des objectifs spécifiques clairs, touchant notamment l'aménagement du territoire, les constructions, les réseaux d'énergies (électricité, chauffage notamment), la mobilité et l'information/sensibilisation et la coopération.

1.3 Mesures les plus importantes dans les différents secteurs

Cf. fichier « RCECh1Marly13at » du Management tool.